

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

L'an **deux mil vingt quatre, le sept mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **VARETZ, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **mairie, salle du Conseil Municipal**, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Béatrice LONDEIX**, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Laurent VIOZELANGE, M. Clément TALLERIE, M. Frédéric BARBIER, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. François BERNIER, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Cylvy NEPLE, Mme Marie-Aimée DESAILLE, M. Dominique VENOT, Mme Patricia PATIENT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Christine COURSIERE, Mme Mylène JAYLES, M. Christian ESCURE, Mme Khadija CHIBOU, Mme Catherine GOULMY, M. Jean-Philippe TAURISSON.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Christine COURSIERE en faveur de M. Frédéric BARBIER, Mme Mylène JAYLES en faveur de M. Clément TALLERIE, M. Christian ESCURE en faveur de Mme Béatrice LONDEIX, Mme Khadija CHIBOU en faveur de M. Dominique VENOT, Mme Catherine GOULMY en faveur de M. Laurent VIOZELANGE, M. Jean-Philippe TAURISSON en faveur de Mme Cylvy NEPLE.

Secrétaire : Laurent VIOZELANGE.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 - Adoption du procès-verbal du 1er février 2024
- 03 - Approbation du compte de gestion 2023
- 04 - Vote du compte administratif 2023
- 05 - Affectation du résultat
- 06 - Rénovation de la toiture des logements à l'école primaire : choix de l'entreprise et demande de subvention au Conseil Départemental
- 07 - FDEE : participation fiscalisée aux dépenses pour l'année 2024
- 08 - Mission locale de l'arrondissement de Brive : participation 2024
- 09 - ADIL : cotisation 2024
- 10 - Impasse du Boubonnet : intégration dans la voirie communale
- 11 - Convention "Notre école, faisons la ensemble" Commune/Académie de Limoges
- 12 - Dossier présenté par la SAS METH'ALLASSAC Biogaz (exploitation d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux) : avis sur le projet
- 13 - Questions diverses

INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur VIOZELANGE Laurent est élu secrétaire de séance.

INFORMATION : Adoption du procès-verbal du 1er février 2024

Le procès-verbal du 1er février est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-010 : Approbation du compte de gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : POUR : 19 Contre : / Abstentions : /

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-011 : Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BARBIER Frédéric, adjoint au finances,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARBIER Frédéric qui donne acte de la présentation du Compte Administratif dressé par Madame LONDEIX Béatrice, Maire, cette dernière s'étant retirée au moment du vote, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		203 629,00	350 476,15		350 746,15	203 629,00
Opérations de l'exercice	1 387 885,31	1 806 990,59	455 468,83	758 512,69	1 843 354,14	2 565 503,28
TOTAUX	1 387 885,31	0 010 619,59	806 214,98	758 512,69	2 194 100,29	2 769 132,28
Résultats de clôture		622 734,28	47 702,29			575 031,99
Restes à réaliser			207 735,03	173 194,94	207 735,03	173 194,94
TOTAUX CUMULES	1 387 885,31	2 010 619,59	1 013 950,01	931 707,63	2 401 835,32	2 942 327,22
RESULTATS DEFINITIFS		622 734,28	82 242,38			540 491,90

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur BARBIER Frédéric soumet le Compte Administratif 2023 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : POUR : 18 Contre : / Abstentions : /

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION